

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 mars 2011
Français
Original : arabe

**Lettre datée du 24 mars 2011, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire du Comité
populaire général des liaisons extérieures
et de la coopération internationale de la Jamahiriya
arabe libyenne**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité, datée du 17 mars 2011, dont les paragraphes 1, 4 et 6 appellent respectivement à un cessez-le-feu, à la protection des civils et à l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne.

La Jamahiriya arabe libyenne tient à souligner que, bien qu'elle accepte la résolution précitée, position que son Secrétaire du Comité populaire général des liaisons extérieures et de la coopération internationale avait exprimée dans sa déclaration du 19 mars 2011 et dans la lettre qu'il avait adressée le même jour au Président du Conseil de sécurité, elle reste depuis lors la cible d'une agression militaire menée par les États-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui a fait des victimes parmi les civils sans défense, ce qui est contraire à l'esprit et à la lettre des dispositions de la résolution 1973 (2011) relatives à la protection des civils et au cessez-le-feu.

La Jamahiriya arabe libyenne lance donc un appel pour que des mesures soient prises d'urgence afin de mettre fin immédiatement aux opérations militaires de certains États, qui ne peuvent que provoquer de nouvelles effusions de sang au sein de la population, détruire des installations civiles et porter atteinte à l'intégrité territoriale et à l'unité du pays.

Le Comité populaire général des liaisons extérieures et de la coopération internationale souhaite que la présente lettre soit communiquée aux membres du Conseil de sécurité et publiée comme document officiel du Conseil.



Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire du Comité populaire
général des liaisons extérieures
et de la coopération internationale
(*Signé*) Moussa M. Abdoussalam **Koussa**
